

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 5 novembre 2018

Délibération n° 2018-3053

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s): Solaize

objet: Rue du 11 novembre 1918 - Approbation du programme de l'opération - Individualisation

complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise

d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président: Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 16 octobre 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau Affiché le : mercredi 7 novembre 2018

Présents: MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guilland, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jeandin, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés: Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Gomez), M. Compan (pouvoir à M. Fromain), Mmes Ghemri (pouvoir à M. Bravo), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Passi, Piegay (pouvoir à M. Vincent), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra), Sannino (pouvoir à Mme David), Mme Sarselli (pouvoir à M. Barret), M. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Kabalo).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Collomb, Genin.

Conseil du 5 novembre 2018

Délibération n° 2018-3053

commission principale : déplacements et voirie

commune (s): Solaize

objet: Rue du 11 novembre 1918 - Approbation du programme de l'opération - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Le Conseil.

Vu le rapport du 11 octobre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération de requalification de la rue du 11 novembre 1918 sur la Commune de Solaize fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil de la Métropole le 6 juillet 2015.

I - Contexte

La rue de Chantabeau, puis celle du 11 novembre 1918, assurent la liaison entre le centre-ville de Solaize, notamment, l'école et le quartier pavillonnaire de Charriolle. Il n'existe actuellement pas de continuité piétonne ; le profil en travers routier, relativement confortable par endroit, est incitatif à la prise de vitesse ce qui génère un sentiment d'insécurité.

Ainsi, il est apparu nécessaire de sécuriser l'itinéraire mode doux par la création d'un espace piéton dédié, d'intégrer les déplacements cyclables, de redimensionner la chaussée pour permettre une circulation à double sens en tout point et d'accompagner ces aménagements d'équipements de régulation de vitesse.

Le périmètre opérationnel concerne toute la rue du 11 novembre 1918 ainsi que la section de la rue de Chantabeau (entre la rue du Levant et la rue de Machuret) et la section de la route de Feyzin (entre la rue des Combes et la rue des Tamaris).

L'aménagement nécessitera des acquisitions foncières. Compte tenu du nombre important de parcelles à acquérir (18 au total), et afin de sécuriser le planning du projet, une procédure d'expropriation sera engagée en 2019.

II - Objectifs principaux du projet

Le projet de requalification de la rue du 11 novembre 1918 doit permettre de répondre aux objectifs suivants :

- assurer une continuité piétonne sécurisée sur toute la longueur du périmètre,
- assurer une continuité cyclable sécurisée,
- rétablir une circulation à double sens pour les véhicules légers (VL) et les transports en commun (TC) adaptée à la situation en zone résidentielle (vitesse, sécurisation des arrêts de bus, etc.),
- conforter la place du végétal le long de l'aménagement,
- favoriser la gestion alternative des eaux pluviales.

III - Programme et enveloppe prévisionnelle

Le projet prévoit :

- le recalibrage de la chaussée pour permettre, en tout point, une circulation à double sens des VL et des TC,
- la création d'un cheminement piéton sécurisé avec au minimum un trottoir de 1m50 de large préférentiellement au nord-ouest de la chaussée,
- l'aménagement d'un itinéraire sécurisé,
- la sécurisation et la mise en accessibilité des arrêts de bus,
- la mise en place de dispositifs de ralentissement de manière à garantir le respect de la vitesse de circulation autorisée.

A l'occasion des travaux de requalification de voirie, la direction de l'eau réalisera des travaux sur des branchements d'eaux usées existants.

L'éclairage public sera réalisé par le Syndicat intercommunal de gestion des énergies (SIGERLY) pour le compte de la Commune de Solaize.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux correspondant à ce programme est décomposée comme suit :

- travaux d'aménagement (voirie et réseaux divers -VRD-, plantations, etc.) : 2 140 000 € HT,
- assainissement : 30 000 € HT.

IV - Individualisation d'autorisation de programme et calendrier prévisionnel

Le coût prévisionnel de cette opération se décompose de la manière suivante :

- budget principal : 3 070 000 €TTC répartis comme suit :

. études et maîtrise d'ouvrage : 320 000 €TTC, . acquisitions foncières : 610 000 € net de taxe, . travaux : 2 140 000 €TTC ;

- budget annexe de l'assainissement : 30 000 € HT.

La demande d'autorisation de programme complémentaire s'élève à 2 970 000 €TTC au budget principal compte tenu de l'AP étude de 100 000 €TTC déjà individualisée et à 30 000 €HT au budget annexe de l'assainissement.

Les études de maîtrise d'œuvre débuteront fin 2018. Les travaux d'aménagement devraient débuter à l'automne 2020, après les procédures de maîtrise foncière ;

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

Ouï l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

- Dans le paragraphe commençant par : "L'enveloppe prévisionnelle des travaux, etc." du "**III Programme et enveloppe prévisionnelle**" de l'exposé des motifs, il convient de lire :
 - "- travaux d'aménagement (voirie et réseaux divers -VRD-, plantations, etc.) : 2 140 000 € TTC,"

au lieu de :

"- travaux d'aménagement (voirie et réseaux divers -VRD-, plantations, etc.) : 2 140 000 € HT,";

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) les modifications proposées par monsieur le rapporteur,
- b) le programme de travaux de requalification de la rue du 11 novembre 1918 à Solaize et l'estimation financière prévisionnelle des travaux

- **2° Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 Création, aménagement et entretien de voirie pour un montant de 2 970 000 €TTC en dépenses à la charge du budget principal et de 30 000 €HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :
- pour le budget principal;
 - . 114 000 €TTC en dépenses 2019,
 - . 1 442 000 € TTC en dépenses 2020,
 - . 1 316 500 € TTC en dépenses 2021,
 - 72 500 €TTC en dépenses 2022,
 - 25 000 €TTC en dépenses 2023,

sur l'opération n° 0P09O5579A;

- pour le budget annexe de l'assainissement :
 - . 30 000 € HT en dépenses 2020 sur l'opération n° 2P09O5579A.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 3 070 000 €TTC en dépenses à la charge du budget principal en raison de l'individualisation partielle pour un montant de 100 000 €TTC à partir de l'autorisation de programme études et à 30 000 €HT en dépenses pour le budget annexe de l'assainissement.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 7 novembre 2018.